

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/308 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE EN FAVEUR DE LA FONDATION DE FRANCE, AU TITRE DU PROGRAMME « SOLIDARITE NATIONALE POUR LES ANTILLES »

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-deux septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 septembre, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BENEDETTI François, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CORDOLIANI René, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, LUCIANI Antonia, MARIOTTI Marie-Thérèse, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel
M. COLOMBANI Paul-André à M. PUCCI Joseph
Mme COMBETTE Christelle à M. LACOMBE Xavier
M. MONDOLONI Jean-Martin à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme MURATI-CHINESI Karine à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière
M. PARIGI Paulu Santu à M. CESARI Marcel

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, CANIONI Christophe, CHAUBON Pierre, FAGNI Muriel, GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Maria, OLIVESI Marie-Thérèse, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTINI Ange, SANTUCCI Anne-Laure, TOMA Jean.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 60,

VU la motion déposée par Mme Karine CHINESI au nom du groupe « Le Rassemblement »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte, à l'unanimité, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** les dégâts de toutes natures provoqués par le passage de l'ouragan IRMA les 5 et 6 septembre 2017 dans les Antilles françaises, principalement à Saint Martin et à Saint Barthélemy,

CONSIDERANT qu'à ce jour, le bilan humain provisoire est évalué à une dizaine de morts, et des dizaines de blessés et de disparus,

CONSIDERANT que depuis, la population manque d'eau, de vivres et de biens de première nécessité, qu'elle doit faire face à une recrudescence de délinquance ; et que l'on estime que 70% des habitations ont été détruites,

CONSIDERANT que de par le monde, la solidarité s'organise via des ONG ou des organismes caritatifs tels que la Croix-Rouge, le Secours Populaire et la Fondation de France,

CONSIDERANT que les antennes insulaires de ces entités se mobilisent aussi dans notre région, et que les Corses participent à cette solidarité envers les populations sinistrées, également iliennes, en grande détresse depuis le passage de l'ouragan,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

EXPRIME solennellement son entière solidarité et son soutien envers les populations et les autorités des collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy qui ont subi de plein fouet l'ouragan IRMA.

ENCOURAGE les Corses à participer ou à renforcer l'élan de solidarité organisé par plusieurs associations.

PROPOSE le versement d'une aide exceptionnelle de la CTC en faveur de la Fondation de France, au titre du programme « *Solidarité nationale pour les Antilles.* »

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 22 septembre 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI